



Membre de



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 pour la vigilance environnementale créée en 1988, agréée et représentative au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article 40 de la loi du 16 juillet 1976 relative à la protection de la nature, pour le département de l'Aude

# Présentation de l'association ECCLA

## 01/01/2025

ECCLA est une association de protection de la nature et de l'environnement. Elle exerce une mission de vigilance environnementale depuis sa création en 1988 par Maryse Ardit et Pitch Bloch. Elle est agréée depuis 1991 et a été déclarée représentative. Son unique objet est la préservation de l'environnement, de la nature et de la biodiversité dans un cadre social plus juste. Elle encourage les pratiques éco-responsables en agriculture, sylviculture, élevage, pêche, ainsi qu'en matière d'alimentation et de consommation. Elle appuie la transition écologique.

Le département de l'Aude disposant d'une façade littorale, l'activité d'ECCLA est plus intense dans l'est audois, là où les pressions sur l'environnement sont les plus fortes (urbanisme, destruction d'espaces naturels, risques industriels et naturels...). Cependant ses travaux et ses réflexions concernent l'ensemble du département.

ECCLA a mis en place une politique permettant une implication forte des membres de son Conseil d'Administration en déléguant des responsabilités spécifiques à des membres du CA ou à des groupes de travail. De ce fait, depuis la dernière Assemblée Générale (2024), le Conseil peut comporter jusqu'à 21 membres <sup>(1)</sup> et le Bureau 7. Les réunions trimestrielles du Conseil sont ouvertes à tous les adhérents, qui reçoivent à la fois les invitations et les comptes rendus.

ECCLA compte une centaine d'adhérents directs et 10 associations membres agissant plus localement, qui sont : Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM), Ecolocal, Pégase, Environnement Nord-Cuxanais, Aude Nature (Zones humides, faune et flore), Turrenc et Orbieu (sensibilisation aux risques inondations), Quels Paysages pour la Piège et le Collectif Citoyen Occitanie Aude (CCOA11) luttant contre les mégaprojets photovoltaïques, La Treilloise (basses Corbières environnement), Carcassonne Citoyenne Ecologique et Solidaire (CCES).

Le temps de travail bénévole d'ECCLA est estimé à 2300h/an en 2023. ECCLA prépare et assiste à plus de 280 réunions annuellement. Aucune subvention publique n'a été perçue jusqu'à présent mais une réflexion est engagée pour rechercher des fonds privés ou publics afin de pérenniser, consolider et développer les actions conduites par l'association.

### Le travail en collaboration d'ECCLA :

Au niveau départemental, ECCLA dialogue avec les divers services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Aude (Conseil Départemental), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), le Parc Naturel Régional

<sup>1</sup> Actuellement le CA d'ECCLA comprend 13 membres : Maryse Ardit, Paulette Barbe, Michel Bernard, Christine Blanchard (trésorière), Philippe Casal (secrétaire adjoint), Dominique Clément, Christian Crépeau (président), Jean-Louis Escudier, Éric Laporte (trésorier-adjoint), Françoise Récamier, Christine Roque (secrétaire), Jean-Luc Thibault, Catherine Verger-Viala.

Corbières-Fenouillèdes, et de nombreuses entités telles que la Confédération Paysanne, le BioCIVAM, la Caisse d’Alimentation de Lézignan, le collectif Ecocitoyen en Santé Environnementale de l’Aude, la Fédération de Pêche de l’Aude, Aude Claire, Epops biodiversité, l’Université Populaire de Narbonne, les amis du PNR de la Narbonnaise, la Ligue de Protection des Oiseaux, Leucate Citoyenne, Ecohabiter en Corbières et Minervois, Montagne Noire Avenir, la Maison du Rollier, Mysis, le collectif citoyen talairanais, le Clairon de l’Atax, Greenpeace, Extinction Rebellion... ECCLA est membre de groupes citoyens tels que Sauvons la Sagne (Gruissan), Non aux méga-centrales photovoltaïques (Ferrals), Laisse Béton Salvaza (Carcassonne), le Groupe National de Surveillance des Arbres (Toulouse), Sauvons les arbres (Lézignan).

ECCLA a développé des méthodologies pour l’inventaire des parcs photovoltaïques et l’analyse des ZNT (zones de non-traitement par les produits phytosanitaires) qu’elle a partagées avec la Chambre d’Agriculture, le Syaden et la DDTM. ECCLA dialogue aussi avec RTE et certains industriels de l’agrivoltaïsme.

Au niveau régional, des représentants d’ECCLA sont membres du Conseil d’Administration et du Bureau de France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée (FNE-OcMed).



*Une réunion du Conseil d’Administration d’ECCLA en décembre 2024 (photo Dominique Clément)*

## **Les activités d’ECCLA**

### ***1/ La documentation environnementale***

ECCLA abrite depuis sa création un centre de documentation concernant les problématiques environnementales dans l’Aude. Cette archive « papier » court sur une trentaine d’années. Bien qu’ancienne, elle suscite toujours de l’intérêt. Elle est disponible pour tous les membres de l’association. Les étudiants, les journalistes, y ont également accès. Elle est consultable sur rendez-vous.

Depuis une dizaine d’années, ce centre de documentation « papier » est complété par des archives

numériques liées aux dossiers gérés par ECCLA en commission. Ces archives sont sécurisées sur le « cloud » grâce à une plateforme spécialisée. Ils peuvent être communiqués à des tiers sur demande.

## **2/ Le suivi des dossiers environnementaux dans le département**

Nos principales actions récentes ont concerné :

- Les énergies renouvelables (EnR) :
  - ♣ ECCLA fait partie du Pôle EnR de la DDTM, ce qui lui permet d'avoir connaissance des projets précocement et d'en discuter. Tout en étant, par principe, très favorable aux EnR, ECCLA plaide pour une limitation de la taille et du nombre des projets éoliens, photovoltaïques au sol, et agrivoltaïques, pour préserver l'agriculture, la biodiversité et la qualité des paysages audois. ECCLA demande que les zones industrielles et commerciales, les délaissés industriels, miniers, autoroutiers, ferroviaires, etc., soient équipés en priorité.
  - ♣ Le suivi des projets d'éoliennes en mer : ces dernières années ont connu une accélération très forte des dossiers « éolien en mer », que ce soit à travers la Commission Nationale du Débat Public pour définir le lieu et la quantité d'éoliennes en Méditerranée, ou à travers la mise en place des commissions qui suivent l'installation des éoliennes pilotes. Il y a deux sites prévus dans l'Aude, qui ont généré deux commissions, dont ECCLA fait partie.
- La gestion des ressources en eau :
  - ♣ ECCLA a intégré le Comité de Gestion de l'Eau, ce qui lui permet de participer au dialogue sur les zones de restriction et de prendre la défense des milieux aquatiques, souvent oubliés dans les périodes difficiles contrairement aux dispositions prévues par la loi.
  - ♣ ECCLA participe aux SAGEs de l'est audois, de Salses-Leucate et du Fresquel. L'association observe avec intérêt la mise en place du SAGE « Aude » et du Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE), piloté par le SMMAR. Elle demande l'approfondissement des connaissances concernant le karst des Corbières avant tout projet de forage.
  - ♣ ECCLA a organisé en 2023 une réunion publique à Bages sur le thème de l'Eau, avec de nombreux intervenants institutionnels devant une salle pleine, qui a permis d'entendre les arguments d'acteurs clés du domaine tels que la DDTM, la Chambre d'Agriculture, Réseau-11, EDF, VNF, BRL.....
- L'utilisation des pesticides agricoles : ce dossier a pris de l'ampleur en raison du débat sur les ZNT (Zones de Non-Traitement), que ce soit autour des rivières ou autour des habitations. L'animosité croissante de certains milieux viticoles pro-pesticides vis-à-vis des organisations écologistes et de l'Office Français de la Biodiversité (qui assure la police de l'environnement) s'est exprimée très récemment au cours de 2 procès devant le tribunal de Narbonne.
  - ♣ Pour les rivières, ECCLA a fait un recours en 2019 auprès du Tribunal Administratif pour contester la liste des rivières arrêtée par le préfet car, à la demande des pollueurs, elle ne prenait en compte qu'un tiers du linéaire des rivières du département. ECCLA a gagné la procédure et le préfet a dû prendre un nouvel arrêté qui, cette fois-ci, concerne l'ensemble des cours d'eau du département, tel qu'ils figurent sur la carte topographique IGN à 1/25.000.
  - ♣ En ce qui concerne la protection des habitations riveraines de terrains où des pesticides sont épanchés, ECCLA a constaté que la loi ne donnait pas assez de garanties aux riverains et a contesté la 1<sup>ère</sup> charte élaborée par la Chambre d'agriculture. À la suite de recours introduits par FNE en Conseil Constitutionnel et en Conseil d'Etat, la loi a été amendée et une 2<sup>ème</sup> charte départementale a été présentée, loin d'être parfaite mais plus acceptable. ECCLA a



demandé, et obtenu, sa participation au Comité Départemental de Suivi de la charte qui rend compte des litiges survenus. Parallèlement ECCLA a développé une méthodologie permettant d'identifier, à l'aide de géo-données en accès libre, les zones bâties les plus à risques vis-à-vis des épandages phytosanitaires, afin de développer le dialogue territorial et de prévenir les conflits. Cette méthodologie a été partagée avec la DDTM et la Chambre d'agriculture.

- L'urbanisme : ECCLA défend la politique du ZAN (zéro artificialisation nette), qui permet de limiter l'étalement urbain et de préserver les milieux agricoles et naturels. ECCLA a été amené à critiquer en CDPENAF certains PLU ou SCoT qui interprètent la loi à leur façon, élaborent des projections démographiques fantaisistes et minorent les logements vacants. Par ailleurs l'association a déposé une plainte conjointe avec FNE-OcMed demandant l'annulation du PLU de Fontiers-Cabardès qui autorise, dans cette commune, un golf et l'urbanisation qui lui est rattachée, le tout devant artificialiser une grande étendue de terre agricole et consommer beaucoup d'eau. ECCLA suit également la mise en place et la révision des divers types de Plans de Prévention des Risques et le renouvellement des conventions Etat/Communes pour l'occupation du domaine public sur le littoral, notamment les dossiers « paillotes » dans les espaces remarquables du littoral. ECCLA a intenté en 2019 un procès à la commune de Leucate pour infraction aux dispositions du plan local d'urbanisme dans une zone naturelle. La commune a été déclarée coupable mais dispensée de peine.
- La gestion des zones protégées Natura 2000 de l'est audois : ECCLA participe à plusieurs comités de gestion (Massif de La Clape, Etangs du Narbonnais, Etang de La Palme, Etang de Salses-Leucate, Plateau de Leucate, Basse Vallée de l'Aude et cours inférieur de l'Aude).
- La gestion de la chasse : ECCLA et FNE-OcMed sont intervenus pour que la dérogation annuelle concernant l'extension de la période de la chasse à la palombe soit conforme à la loi et ne concerne que les communes où ces volatiles sont susceptibles de commettre des dégâts aux cultures, c'est-à-dire essentiellement le Lauragais et le Coursannais.
- La limitation de la circulation des voitures sur le littoral audois : la période 2014-2019 a vu une action forte d'ECCLA qui visait à faire respecter la Loi littoral sur la plage de la Vieille nouvelle (à Port-la-Nouvelle) en interdisant la circulation et le stationnement des voitures. Le résultat est palpable aujourd'hui. Une étude du Conservatoire du Littoral a en effet mis en évidence les améliorations considérables pour la biodiversité et le paysage apportées par cette interdiction. Il reste 3 communes récalcitrantes dont les plages sauvages sont encore partiellement envahies de voitures (Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme). C'est un dossier sur lequel ECCLA intervient avec vigueur avec FNE-OcMed. Nos arguments ont convaincu le procureur de la République et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) de se saisir du dossier, qui est aujourd'hui en cours de règlement. Les communes concernées doivent maintenant prévoir des aménagements permettant l'accès à ces plages tout en interdisant la circulation des voitures (sauf secours et ayants-droits).
- Les risques naturels et technologiques :
  - ♣ La cofondatrice d'ECCLA co-pilote avec la préfecture de l'Aude l'Observatoire du site nucléaire de base d'Orano-Malvési.
  - ♣ ECCLA a demandé durant de nombreuses années une Commission de Suivi de Site pour la carrière et la cimenterie Lafarge à Port la Nouvelle, justifiée par le fait que la cimenterie brûle des déchets CSR en remplacement d'énergies fossiles. L'association a obtenu gain de cause fin 2019. Elle a mesuré la qualité de l'air près de la cimenterie en procédant à des mesures avec un appareil détectant les particules PM 10 et PM3 µm.
  - ♣ ECCLA porte une attention particulière aux Plans de Prévention des Risques Naturels (inondations, incendies de forêt, submersion marine). L'association est intervenue pour demander la mise en place de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)

dans des secteurs à risques notamment de l'est audois, sur Narbonne.

- La gestion des déchets :
  - ♣ L'élimination des décharges sauvages : ECCLA participe au programme Sentinelles de la Nature, de FNE, qui permet le signalement des décharges sauvages. ECCLA intervient ensuite auprès des communes en demandant aux maires d'exercer efficacement leurs pouvoirs de police.

### **3/ La participation aux instances de concertation et d'information**

ECCLA participe à de nombreuses instances départementales ou locales telles que :

- **CDPENAF** (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et **Pôle EnR** de la DDTM ;
- **CDNPS** (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), dans ses différentes formations (sites, publicité, nature, carrières) ;
- **CODERST** (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ;
- **CGE** (Comité de Gestion de l'Eau) ;
- Comité Départemental de Suivi de la **charte phyto** ;
- **CSS** (Commissions de Suivi de Site): Orano-Malvési, Salsigne-Orbiel, CET de Lambert, plateforme de compostage Bioterra, usine Titanobel, **CLI** (Commissions Locales d'Information) de Bioterra et de Lambert à Narbonne ;
- Commission de sélection des **Commissaires Enquêteurs** ;
- Commission de **Conciliation** (dotations aux communes pour les études d'urbanisme) ;
- Réunions du **SDAGE** (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et **CLE** (Commissions Locales de l'Eau) de la Basse Vallée de l'Aude, du Fresquel et de Salses Leucate, à divers **comités Natura 2000** dans l'est audois.
- **CESE** (Conseil Economique Social et Environnemental) de l'Aude. ECCLA est membre du Bureau du CESE et a participé à l'évaluation de plusieurs schémas départementaux : développement touristique, mobilité, biodiversité.

Enfin ECCLA représente FNE-OcMed à la **CRE** (Commission Régionale de l'Energie pour l'Occitanie) et à la commission éolienne du **CMF** (Comité Maritime de Façade pour la Méditerranée).

### **4/ Les participations à des enquêtes publiques**

ECCLA participe activement aux enquêtes publiques en rencontrant les Commissaires Enquêteurs et en déposant une contribution écrite sur le registre public d'enquête ou directement sur les liens dématérialisés.

### **5/ La production de connaissances et d'expertise**

ECCLA encadre depuis quelques années des stagiaires qui lui permettent de mettre au point des méthodologies et de produire des connaissances sur des sujets tels que l'inventaire issu d'images satellite des installations photovoltaïques au sol et en toiture (2022), l'analyse des risques d'exposition des populations riveraines aux produits phytosanitaires dans 30 communes de l'Aude

(2023), puis dans 6 communes supplémentaires (2024). Ce tutorat permet à ECCLA de consolider son expertise et de la partager avec des partenaires institutionnels tels que la Chambre d'Agriculture, le Syaden, la DDTM et plusieurs communautés de communes.

L'association est intervenue auprès du pôle EnR de la DDTM pour demander la mise à jour de la base de données décrivant les installations d'EnR en activité, en instruction, ou en projet, qui présentait de nombreuses lacunes fragilisant l'analyse de certains indicateurs.

## 6/ La communication et l'information du public

- Le site web d'ECCLA : il a été créé en 2009, puis totalement restructuré en 2018 et est très régulièrement mis à jour. Il rend compte des activités d'ECCLA, publie les comptes-rendus des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales et les liens utiles. Il compte plus de 18000 visites par an.
- Le site Facebook : réactivé en 2021, il compte un nombre croissant « followers » (470 à ce jour). Les 10 « posts » les plus populaires de ces derniers mois ont été massivement partagés et ont été vus 17000 fois.
- Les bulletins d'information : l'association publie des bulletins d'information. Le bulletin de février 2023 était consacré aux actions récentes d'ECCLA en faveur de la protection de la biodiversité, celui d'avril 2023 à la situation des énergies renouvelables dans le département, celui de septembre 2024 aux principales menaces pour l'environnement, la nature et la biodiversité dans l'Aude.
- Les forums d'ECCLA : ils ont concerné les EnR (à Bages, le 18/10/2022), le site nucléaire d'Orano-Malvézi (à Narbonne, le 12/04/2023), l'Eau (à Bages, le 02/03/2024).

### Quelques photos de nos AG



AG du 16-03-19  
Photo C. Barreau, l'Indépendant



AG du 14-06-2021  
Photo C. Barreau, l'Indépendant



AG du 16-04-2022  
Photo C. Barreau, l'Indépendant

**LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**  
**REJOIGNEZ-NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**